



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la coopération
au développement et
de l'action humanitaire

Luxembourg, le 16 septembre 2019

**Groupe de travail MAEE-ONG
du 7 juin 2019
Compte Rendu**

1. Participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et Européennes (MAEE):

- M. Manuel TONNAR, Directeur de la coopération au développement et de l'action humanitaire
- Mme. Anne HENIQUI, Conseiller du gouvernement 1^{ère} classe auprès de la Direction de la coopération et de l'action humanitaire
- Mme. Erna KORNELIS, Service ONG
- Mme. Cathy WISELER, Desk Genre
- M. Jean-Marc LENTZ, Service financier
- M. Maximilien KOEPP, Stagiaire

Pour les ONG :

- M. Armand DREWS, Président du Conseil d'Administration du Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Richard GRAF, Membre du Conseil d'Administration du Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- Mme. Marianne KRAUS, Cercle de Coopération des ONGD au Luxembourg
- M. Paul DELAUNOIS, Médecins sans frontières
- Mme. Joelle GUSTIN, Croix-Rouge Luxembourg
- Mme. Lena ZIEHMER, Care in Luxemburg

Excusés :

- M. Michael FEIT, Fondation Caritas Luxembourg
- M. Frédéric HAUPERT, Care in Luxembourg

2. Détail

2.1. Présentation de Mme. Anne Heniqui

Le ministère présente Madame Anne Heniqui, nouveau membre de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, occupant le poste de conseiller du gouvernement 1^{ère} classe et faisant partie du cabinet ministériel.

2.2. Approbation de l'ordre du jour

A la demande d'un membre du Cercle, est ajouté à l'ordre du jour sous divers:

- Réunions d'échange pays-ONGD

L'ordre du jour est approuvé.

2.3. Prévention et lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle : follow up

Étant donné que la prévention et la lutte contre le harcèlement et l'exploitation sexuelle constitue un point essentiel du dialogue entre les ONG et le ministère, cette thématique figure dans presque toutes les réunions du groupe de travail MAEE – Cercle des ONGD.

Un membre du Cercle fait l'état des lieux actuel des travaux : Le Cercle a rencontré à deux reprises des membres LuxDev pour discuter avec eux sur le contenu de la nouvelle charte rédigée par la coopération luxembourgeoise tout en se basant sur les exigences stipulées dans un papier rédigé par l'OCDE. Suite à la lecture de la charte belge qui lui a été envoyée par AcoDev, le Cercle dresse le constat que le modèle belge est de caractère plus général et donc moins ambitieux au niveau du détail des recommandations que les chartes en place au niveau de différentes grandes ONG internationales.

Le grand défi dans l'élaboration de chartes nationales repose en effet sur la capacité pour des ONGD de petites structures de pouvoir adhérer à la charte (avec référence particulière faite à la prédéfinition des mécanismes à prévoir au niveau de la charte en cas d'atteinte à l'intégrité) tout en proposant une charte qui réponde aux exigences formulées au niveau de l'OCDE. Le MAEE souligne dans ce contexte l'importance que chaque organisation soit responsabilisée tout en veillant à un appui approprié aux ONGD de petite taille au niveau national. Dans ce cadre, le MAEE assure son soutien au Cercle par rapport aux propositions concrètes que ce dernier devra avancer en matière de formations et de sensibilisation sur ce sujet.

Le Cercle a expliqué qu'il organisera une réunion supplémentaire pour adapter le draft existant en se basant sur la charte belge après que le MAEE s'est exprimé en faveur d'un document similaire à ce dernier. Suite à cette réunion, une nouvelle version de la charte sera rédigée sur base de la Charte belge et le Cercle enverra une proposition finale au MAEE pour s'accorder sur le texte.

2.4. Evaluation du Cercle

Le MAEE informe du retard au niveau de ce dossier en raison d'un congé de maladie prolongé. Le deuxième comité de pilotage fut annulé, et les consultations triangulaires entre le bureau d'évaluation, le Cercle et le MAEE continuent d'un commun accord par voie écrite. Le MAEE s'engage à revoir le calendrier, surtout en vue de la programmation de l'atelier collaboratif pour le retour d'expériences.

2.5. Assises de la coopération 2019

Le MAEE informe sur sa volonté que la formule des prochaines Assises soit revue en vue d'un nouvel format qui se distinguera par une approche plus participative. Une attention particulière portera sur la poursuite de cette démarche avec d'autres acteurs tels que MAEE, LuxDev et Cercle. Afin de préparer le

nouveau processus, des réunions internes impliquant un consultant externe seront organisées, sur la suite desquelles le MAEE informera en temps utile. Concernant le calendrier, il serait probable que les consultations en vue de définir le concept de manière collaborative démarreront à partir de la rentrée. Suite aux questionnements de représentants de diverses ONG, le MAEE souligne que le concept de la nouvelle formule sera défini ensemble, et que les ONG travaillant dans les domaines de la coopération au développement et celles actives dans le domaine humanitaire seront consultées.

2.6. La sécurité au Sahel

La sécurité au Sahel étant une question qui fait l'objet de concertations régulières, le MAEE rappelle qu'à la suite des récents événements au Burkina Faso, au Mali et au Niger, une attention accrue doit être accordée à l'élaboration de nouvelles mesures pour assurer la sécurité des personnes déployées dans ces régions. Toute organisation non gouvernementale active dans des contextes fragiles est appelée à prendre ses responsabilités par rapport à la sécurité et à la sûreté de son personnel opérant dans des zones à risque et à prévoir des mesures adéquates lors des missions de travail. Dans ce contexte, le MAEE informe qu'au niveau du ministère, un sous-officier de l'Armée luxembourgeoise sera détaché au Secrétariat général du MAEE qui s'occupera de la sécurité physique des bâtiments des représentations diplomatiques, en coordination avec l'ambassadeur en charge des questions de la sécurité et de la digitalisation.

Le MAEE rappelle qu'il se préoccupe de la sécurité des ONG opérant dans les zones de crise, et qu'il est de la responsabilité des ONG de former leurs équipes actives sur le terrain quant aux questions de sécurité. Dans ce contexte, il convient également réfléchir à l'équipement de sécurité spécifique qui serait nécessaire pour répondre aux besoins sur le terrain. Le Cercle confirme qu'une formation en sécurité avait été prévue, mais qu'elle a dû être annulée faute d'inscriptions. C'est pourquoi il a été décidé de se rallier à une formation organisée par la Croix-Rouge luxembourgeoise. Un membre du Cercle pose la question s'il serait opportun qu'un membre de LuxDev se joigne à cette formation, afin de sonder les synergies possibles. Le MAEE souligne les spécificités respectives des besoins du personnel diplomatique, de spécialistes opérant sur le terrain et les activités des ONG et privilégie dans ce contexte l'organisation d'une formation qui serait orientée sur les besoins spécifiques du personnel des ONG. La volonté du MAEE d'appuyer les ONG dans le financement d'une telle formation est soulignée, tout en expliquant que celui-ci nécessitera l'introduction d'une proposition concrète.

L'échange a aussi permis d'aborder la possibilité d'inclure certains frais liés à la sécurité au niveau des accords-cadres. Le MAEE se déclare ouvert à examiner la question, tout en soulignant qu'il importera de trancher la question si une nouvelle ligne budgétaire devait être créée. Ceci impliquerait a priori une adaptation des Conditions générales ainsi que la nécessité de mieux analyser les propositions émanant des ONG au cas par cas, vu que les dispositions concerneraient en particulier les ONG opérant au Sahel.

Ensuite, le MAEE rappelle une fois de plus l'importance de sensibiliser les ONG à respecter les consignes de sécurité (avis de voyage de la France ou de la Belgique) et déplore qu'il est difficile d'assurer une assistance consulaire si les représentants des ONG se déplaçant dans des zones à risque ne signalent pas leur présence à l'Ambassade sur place. Un membre du Cercle propose de faire un nouvel appel à ce sujet par le biais de son bulletin d'information électronique « WAL ».

Un membre du Cercle annonce l'organisation d'une rencontre entre les ONG opérant au Burkina Faso le 20 juin et invite le MAEE ou un représentant de LuxDev à y participer pour un échange avec un maire

d'une commune du Nord du Burkina Faso au sujet de la situation sécuritaire ; proposition qui est accueillie avec bienveillance.

2.7. Divers

2.7.1. Frais administratifs

Ce point d'information a permis d'approfondir les répercussions du changement de modalités des taux de cofinancement sur le remboursement des frais administratifs (loi de 2017). En effet, c'est en 2019 que ces répercussions deviennent tangibles, année durant laquelle s'effectueront les remboursements des frais administratifs de l'exercice 2018. La nouvelle loi introduisant deux taux de cofinancement différents (80% - 60%) au sein d'un même accord-cadre regroupant des interventions dans des pays à taux différents, le mode de calcul a dû être revu afin de prendre en compte cette nouvelle variable.

Le MAEE expose le nouveau processus, qui nécessite, vu la flexibilité de l'instrument qu'est l'accord-cadre avec des réallocations de fonds sur la durée de l'accord-cadre, une certification par un auditeur des fonds déboursés par taux de cofinancement. En d'autres termes, un simple tableau de bord rempli par l'ONG ne pourra plus servir comme base afin de calculer le budget de référence à la base du calcul des frais administratifs à rembourser à l'ONG par le MAEE. Une réunion interne entre le Service financier de la Direction de la coopération au développement et des représentants du Cercle des ONGD a donc été organisée où dans un premier temps il a été proposé d'utiliser le taux moyen de cofinancement de l'AC, mais une analyse approfondie a montré que la prise en compte de cette variable non-certifiée ne répondra pas aux exigences définies par la loi en vigueur.

Le MAEE a proposé de mettre en œuvre un système qui partirait du tableau accordé lors de la signature de l'AC, car ce dernier affiche le budget avec la part totale du MAEE ainsi que celle apportée par l'ONG elle-même. À la fin de l'AC, quand tous les déboursements liés à l'AC auront été audités, une version claire, transparente et dûment certifiée des taux de cofinancement réels sera à disposition du ministère renseignant de manière exacte sur le budget de référence à la base des calculs pour le remboursement des frais administratifs. Ceci étant, il sera possible d'effectuer un recalcul des frais administratifs dus par le ministère et le cas échéant, de régulariser les avances perçues.

2.7.2. Réunion échange pays-ONG

Un membre du Cercle rappelle qu'une première rencontre des ONG opérant au Cap Vert a déjà eu lieu, dans l'optique de créer des synergies afin d'échanger des contacts et des bonnes pratiques, du fait que presque toutes les ONG actives sur le terrain buteraient sur des problèmes similaires avec leurs partenaires. Cette réunion ayant rencontré un certain succès, un membre du Cercle s'enquiert si ce genre d'échange pouvait être organisé aussi avec des membres de LuxDev ainsi que des ambassades concernées. Le MAEE, saluant cette proposition, réaffirme sa disponibilité pour faciliter la création et la promotion de synergies entre les différents acteurs. Le Cercle informe qu'une deuxième rencontre pour les ONG actives au Cap Vert est planifiée en automne et déclare vouloir y inviter un représentant du MAEE, utilement le Desk en charge du Cap-Vert.

Dans ce contexte, le MAEE rappelle qu'il encourage le Cercle à contacter les ambassades du Luxembourg dans les régions où les ONG sont actives afin d'organiser des rencontres similaires sur le terrain pour promouvoir là aussi des synergies et pour améliorer la coopération sur place.

2.7.3. Locaux du Cercle

Comme ce dernier point concernait exclusivement le Cercle des ONGD, il a été abordé avec les représentants du Cercle à huis clos.